

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU JURY

CONTEXTE

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique organise tous les 2 ans le concours d'ATSEM principal de 2^{ème} classe.

En raison de l'unique épreuve d'admission et des seuils très élevés qui en découlent, les Centres de Gestion des régions Bretagne, Normandie et Pays de la Loire ont décidé de n'organiser le concours interne que tous les 4 ans.

En conséquence, sur cette session 2017, seuls les concours externe et 3^{ème} voie ont été ouverts.

CALENDRIER DU CONCOURS POUR LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LOIRE-ATLANTIQUE

Arrêté d'ouverture	21 mars 2017
Période d'inscription	Du 2 au 24 mai 2017
Date limite de dépôt des dossiers	1 ^{er} juin 2017
Épreuves d'admissibilité	18 octobre 2017
Jury d'admissibilité	13 décembre 2017
Épreuves orales d'admission	4 et 5 janvier 2018
Jury d'admission	5 janvier 2018
Résultats admission	8 janvier 2018

LE JURY

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique a désigné les membres du jury suivants :

Collège des élus locaux

- CRASTES Michèle, 1^{ère} adjointe au maire de Saint Jean de Boiseau (44), présidente du jury
- PHELIPPO Anne, 1^{ère} adjointe au maire de Sené (56), suppléante de la présidente du jury
- SQUELARD Philip, maire de Trans sur Erdre, Président du Centre de Gestion de Loire-Atlantique

Collège des fonctionnaires

- GUEYE Mamadou, directeur général des services à la mairie de Couffé (44)
- LECOMTE Nathalie, représentante du personnel à la CAP C du Centre de Gestion de Loire-Atlantique
- PÊCHÉ Emmanuel, directeur général des services à la mairie des Sorinières (44)

Collège des personnalités qualifiées

- CHARDONNEAU Marie-Monique, directrice générale des services, retraitée
- DANIEL Bertrand, enseignant en école maternelle, retraité
- LAGACHERIE Thomas, enseignant en école maternelle et directeur de l'école de Port Saint Père (44)

CONCOURS EXTERNE

1/ NOMBRE DE POSTES OUVERTS

Nombre de postes ouverts en externe : 66 pour les départements de Loire-Atlantique et Vendée.

2/ CONDITIONS D'INSCRIPTION

Le concours externe est ouvert aux candidats titulaires du Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP) Petite Enfance, ou justifiant d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007.

Sont toutefois dispensés de la condition de diplôme (conformément aux dispositions prévues par le décret n° 81-317 du 7 avril 1981 modifié et par l'article 28 de la loi n°84-610 du 16 juillet 1984 modifiée) :

- les pères ou mères qui élèvent ou ont élevé effectivement au moins trois enfants,
- les sportifs de haut niveau figurant sur la liste publiée l'année du concours par le Ministre chargé des Sports,
- les candidats qui justifient d'une équivalence.

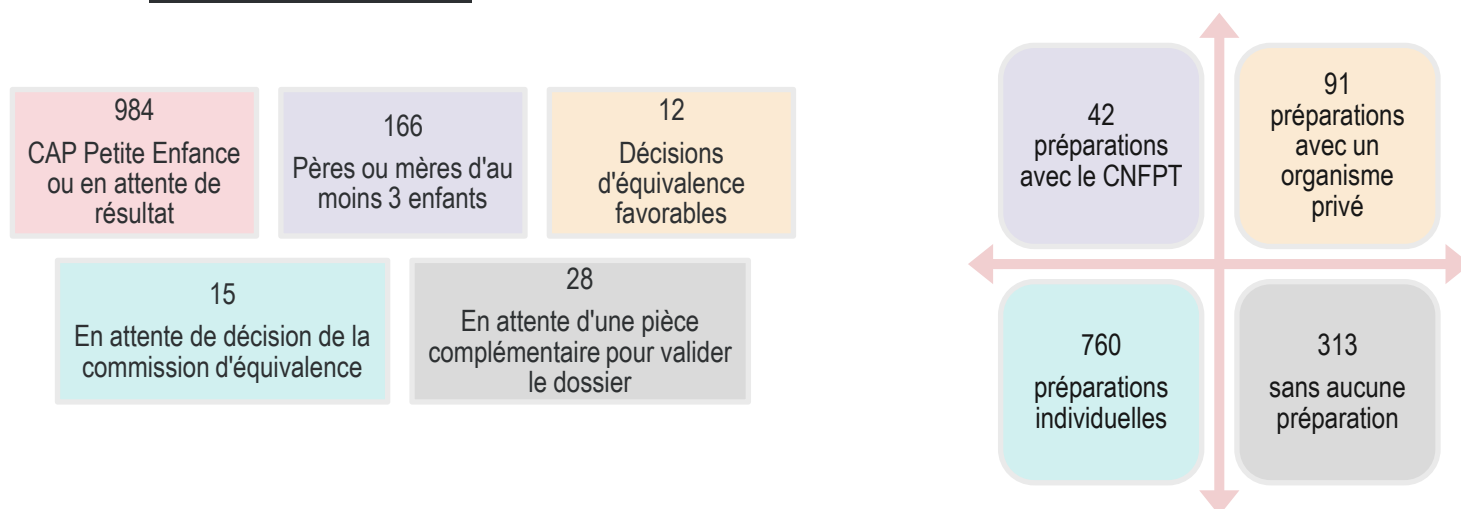
3/ STATISTIQUES

a. Nombre d'inscrits / admis à concourir / présents :

Nombre d'inscrits	Nombre d'admis à concourir*	Nombre de présents	Taux d'absentéisme
1206	1146	946	17.45 %

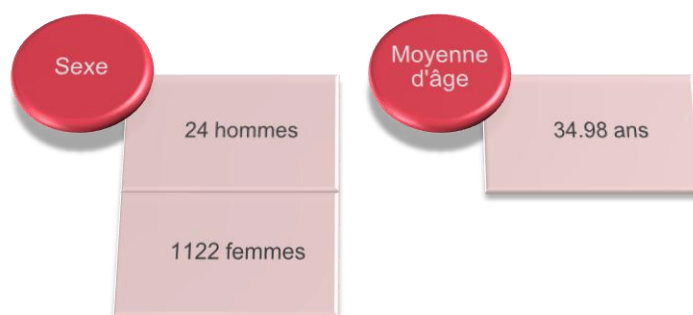
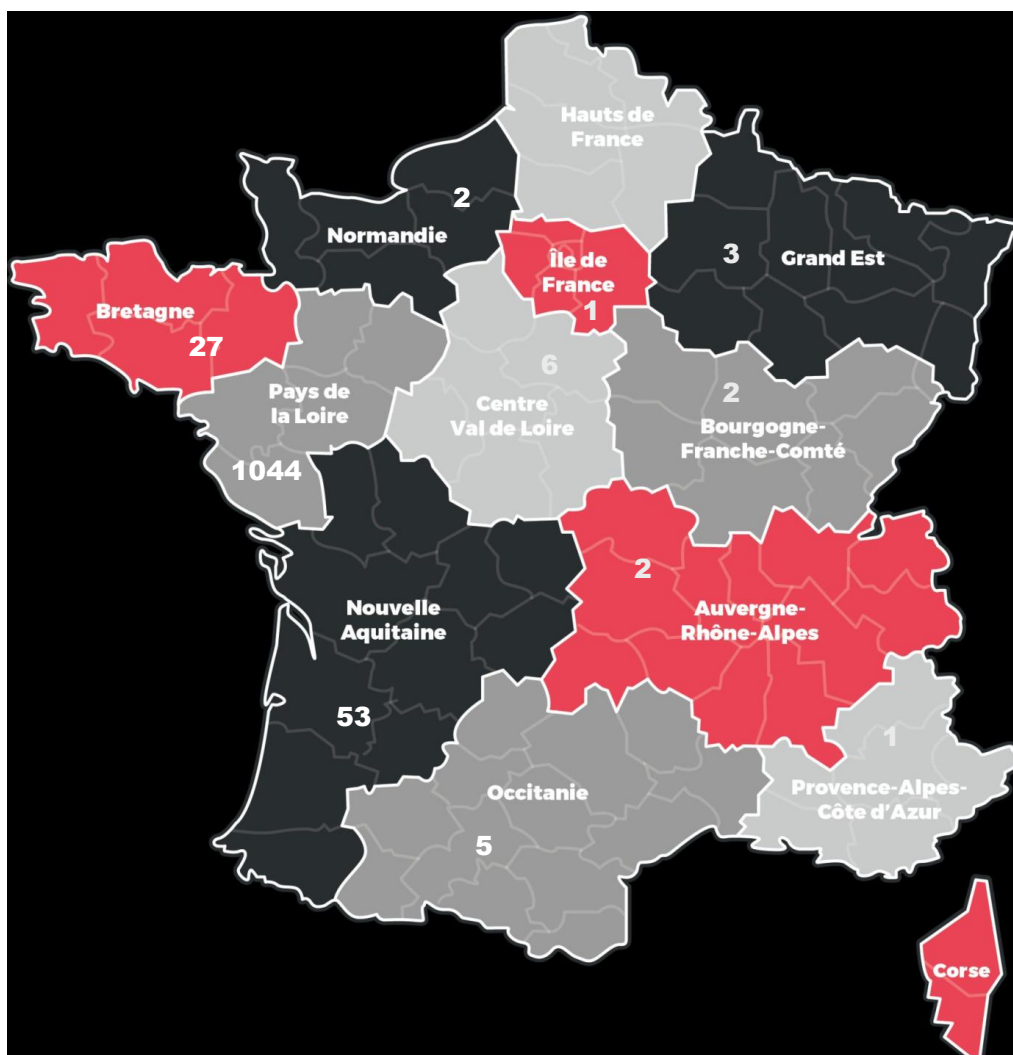
* tient également compte des annulations.

À la clôture des inscriptions :



47.76 % des inscrits ont déclaré n'avoir jamais passé ce concours. En conséquence, 52.24% des candidats ont passé le concours au moins une fois.

b. Profil des candidats admis à concourir :



4/ L'ADMISSIBILITÉ

a. Épreuve :

Réponse à **vingt questions à choix multiple** portant sur des **situations concrètes** habituellement rencontrées par les membres du cadre d'emplois dans l'exercice de leurs fonctions.

(durée : 45 mn ; coefficient 1)

Le sujet de la session 2017 était le suivant :

1. Lors d'un atelier de logique, un élève éprouve des difficultés à poursuivre un algorithme en gommettes. Que faites-vous ?

- Vous le grondez car il en a déjà tracé auparavant sans rencontrer de problème particulier.
- Vous lui répétez la consigne.
- Vous lui montrez le travail d'un autre élève.
- Vous lui demandez de faire un dessin en attendant que les autres élèves terminent leur travail.
- Vous en parlez à l'enseignant(e) dès qu'il(elle) est disponible.

2. Lors d'une rencontre sportive, un élève se blesse gravement. Pendant qu'elle le prend en charge, l'enseignante vous demande d'appeler les secours. Quel(s) numéro(s) allez-vous composer ?

- 119
- 112
- Numéro de l'école
- 115
- 18
- Numéro de la mairie
- 15

3. Lors d'un goûter d'anniversaire, un enfant se brûle avec une bougie. Que faites-vous ?

- Vous appliquez une pommade hydratante.
- Vous recouvrez la plaie d'un pansement humide.
- Vous appliquez un pansement sec.
- Vous arrosez abondamment la plaie à l'eau.

4. Pendant une période de canicule, vous devez surveiller la récréation des élèves de grande section sur le temps du midi. Quel(s) comportement(s) allez-vous adopter ?

- Vous veillez à ce que les élèves portent les chapeaux et les casquettes dont ils disposent.
- Vous veillez à ce qu'ils boivent régulièrement.
- Vous organisez une bataille d'eau pour que les enfants s'hydratent tout en jouant.
- Vous organisez un jeu calme sous le préau.
- Vous demandez aux élèves de rester assis sur un banc à l'ombre.

5. Un enfant pleure et ne veut pas faire la sieste. Que faites-vous ?

- Vous lui parlez pour le rassurer et comprendre ce qui lui arrive.
- Vous insistez pour qu'il se couche comme les autres.
- Vous l'autorisez à se lever au bout d'un moment.
- Vous renoncez à le coucher.

6. Un enfant continue de refuser son repas, quelques semaines après la rentrée. Que faites-vous ?

- Vous essayez de le distraire pour tenter de le faire manger.
- Vous lui proposez de goûter une petite cuillerée de chaque plat.
- Vous essayez de le rassurer en lui parlant et en lui expliquant qu'il est important de manger un petit peu.
- Vous informez l'enseignant à la reprise de la classe.

7. L'enseignant de la classe a oublié une partie de ses documents dans sa voiture, stationnée hors de l'enceinte de l'école. Il vous demande de surveiller les élèves, comment réagissez-vous ?

- Vous organisez l'accueil des enfants dans les coins jeux de la classe pour l'aider.
- Vous lui expliquez que vous ne pouvez pas gérer cette situation qui ne fait pas partie de vos missions.
- Vous proposez d'aller vous-même chercher ces documents.
- Ni lui, ni vous n'avez le droit de sortir de l'enceinte de l'école pendant le temps scolaire.

8. L'ATSEM ne doit pas :

- administrer un médicament à la demande de la famille.
- garder la classe lorsque l'enseignant est absent.
- surveiller la cour de récréation.
- monter sur une échelle.
- appeler les secours en cas d'accident d'un enfant.

9. Le HACCP concerne :

- une technique pour réanimer l'enfant.
- la gestion des risques en matière d'hygiène alimentaire.
- les 3 classes de dangers pour l'hygiène des aliments (biologiques, chimiques et physiques).

10. Les missions d'ATSEM impliquent que vous vous conformiez au PPS. Il s'agit :

- du plan particulier de sécurité de l'école.
- du projet personnalisé de scolarisation d'un élève handicapé.
- de la prévention phytosanitaire des aliments du restaurant scolaire.
- du projet de primo-scolarisation d'un élève de moins de 3 ans.
- du plan des premiers secours à mettre en place lors d'événement dramatique.

11. Vous devez nettoyer 3 classes identiques rectangulaires de 10 mètres de longueur et de 7 mètres de largeur. Vous lisez sur l'étiquette du détergent que vous devez utiliser 10 cl de produit par m² de surface à nettoyer. Quelle quantité de produit allez-vous préparer ?

- 210 litres
- 70 litres
- 7 litres
- 210 centilitres
- 21 litres
- 2,1 litres

12. Le nettoyage doit s'effectuer :

- du plus sale vers le plus propre.
- du haut vers le bas.
- du bas vers le haut.
- du plus propre vers le plus sale.

13. L'impétigo :

- est provoqué par une bactérie.
- est très contagieux.
- touche davantage les enfants que les adultes.
- provoque l'apparition de boutons.

14. L'obligation de discrétion professionnelle n'est pas respectée si :

- vous parlez de l'attitude d'enfants en classe à un parent.
- vous informez un parent que l'enseignant sera en grève.
- vous informez un parent que son enfant n'a pas bien dormi à la sieste.
- vous dites à un parent que son enfant travaille mieux qu'un autre.

15. Pour être admis à l'école, un enfant doit être à jour dans sa vaccination DTP. Quelles sont les maladies évitées grâce à ce vaccin ?

- Diabète
- Tétanos
- Diphtérie
- Pneumonie
- Tuberculose
- Dystrophie
- Poliomyélite
- Paludisme

16. Dans le cadre de la prévention de la lombalgie, l'ATSEM qui soulève un carton doit :

- rapprocher le carton, joindre les pieds et soulever le carton jambes raides.
- faire le dos rond et soulever le carton.
- rapprocher le carton et plier les jambes pour soulever le carton.

17. Le RASED est :

- le réseau d'aides pour les enfants difficiles.
- le réseau d'aides pour les enfants en difficulté.
- le réseau d'aide pour les enfants différents.
- le réseau d'aide qui comprend un psychologue et deux enseignants spécialisés.

18. L'affectation d'une ATSEM à une classe :

- est réalisée par le directeur d'école après consultation du conseil des maîtres.
- est réalisée par le directeur des ressources humaines de la municipalité.
- est réalisée par concertation entre les ATSEM.
- doit être modifiée tous les ans.
- peut être modifiée en fonction de l'organisation du service.
- est décidée lors du dernier conseil d'école de l'année scolaire précédente.

19. Le respect du principe de laïcité à l'école implique :

- que l'histoire des religions ne pourra être étudiée.
- que l'on peut porter une tenue manifestant ostensiblement son appartenance religieuse.
- que l'école doit donner aux élèves l'opportunité de construire leur personnalité en dehors de toute influence.
- que les règles de la République priment sur les pratiques religieuses.

20. Parmi les aliments suivants, lesquels sont des féculents et quel est son rôle principal ?

- Pomme de terre
- Fraise
- Riz
- Lentilles
- Pain
- Fromage

- Apport de protéines de structure
- Apport rapide d'énergie pour l'organisme
- Construction des membranes cellulaires
- Apport lent d'énergie pour l'organisme

Les consignes et le barème étaient les suivants :

- Chaque question comporte une ou plusieurs réponses exactes.
- Répondez directement sur le questionnaire en mettant une croix dans la case correspondante à chaque bonne réponse : ☒
- Toute surcharge ou rature rendant illisible la réponse sera considérée comme une réponse fausse.
- Si vous souhaitez modifier votre choix, utilisez de préférence du blanc correcteur. Sinon, vous pouvez reconstituer une case à côté de celle comportant une erreur. Dans tous les cas, vos réponses doivent être clairement identifiables.
- ATTENTION ! Répondez directement sur ce questionnaire. Les feuilles de brouillon ne doivent pas être jointes au questionnaire et ne seront pas corrigées.
- Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.

Chaque question comporte une ou plusieurs réponse(s) exacte(s) :

- Si toutes les réponses exactes sont cochées, sans aucune réponse inexacte cochée : 1 point
- Si au moins une des réponses cochées est fautive : 0 point
- Si une partie des réponses cochées est exacte, sans aucune réponse inexacte cochée : 0 point
- Absence de réponse : - 1 point

b. Niveau des candidats :

ÉVENTAIL DES NOTES	$12 \leq \text{Note}$	$10 \leq \text{Note} < 12$	$8 \leq \text{Note} < 10$	$5 \leq \text{Note} < 8$	$\text{Note}^* < 5/20$	MOYENNE
0 à 16	143	274	302	198	29	9.10

c. Seuil d'admissibilité :

Le jury s'est réuni le 13 décembre 2017 et a décidé de fixer le seuil d'admissibilité suivant :

SEUIL D'ADMISSIBILITÉ	NOMBRE D'ADMISSIBLES
12.00 / 20	143

d. Profil des admissibles :



5/ L'ADMISSION

a. Épreuve obligatoire :

Entretien permettant d'apprécier l'aptitude du candidat et sa motivation à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois, ainsi que ses connaissances de l'environnement professionnel dans lequel il sera appelé à exercer ses fonctions.

(durée : 15 mn ; coefficient 2)

b. Niveau des candidats :

ÉVENTAIL DES NOTES	$12 \leq \text{Note}$	$10 \leq \text{Note} < 12$	$8 \leq \text{Note} < 10$	$5 \leq \text{Note} < 8$	Note* < 5/20	MOYENNE
2.50 à 19.50	81	19	17	18	4	12.46

4 candidats ne se sont pas présentés à l'épreuve orale.

▪ Quelques conseils des examinateurs sur l'épreuve orale :

- Se projeter dans un travail d'équipe (binôme enseignant / ATSEM).
- Approfondir les connaissances de l'environnement professionnel.
- Maîtriser le rôle et les missions de l'ATSEM.
- Savoir transmettre ses motivations à exercer les missions.
- Être vigilant quant à la posture professionnelle.
- Ne pas se contenter de réponses lacunaires, développer, argumenter.
- Ne pas négliger les connaissances de base sur l'environnement territorial (droits et obligations des fonctionnaires, compétences des communes...).
- Cerner les enjeux de l'école maternelle, sa dimension éducative.
- Gérer le stress.

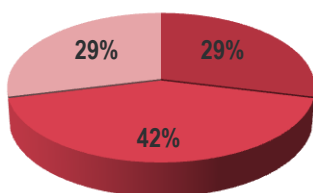
c. Seuil d'admission

Pour rappel, un candidat ne peut être admis si la moyenne de ses notes aux épreuves est inférieure à 10 sur 20 après application des coefficients correspondants (article 18 du décret n°2013-593 du 5 juillet 2013).

Ainsi, le jury a fixé le seuil d'admission suivant :

SEUIL D'ADMISSION	NOMBRE D'ADMIS
13.33	66

d. Profil des admis :



- Moins de 30 ans
- Entre 30 et 40 ans
- Plus de 40 ans

La moyenne d'âge des admis est de 35.64 ans.

Les 66 admis sont des femmes.



1/ NOMBRE DE POSTES OUVERTS

Nombre de postes ouverts en 3^{ème} voie : 8 pour les départements de Loire-Atlantique et Vendée.

2/ CONDITIONS D'INSCRIPTION

Ouvert aux candidats justifiant de l'exercice pendant une période de **quatre ans au moins**, d'une ou de plusieurs activités professionnelles accomplies sous contrat de droit privé, quelle qu'en soit la nature, ou d'un ou plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale, ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable d'une association.

D'une part, le cumul de plusieurs activités ou mandats peut être pris en compte dans le décompte de la durée de l'expérience nécessaire pour l'accès au troisième concours, dès lors que ces activités ou mandats ne sont pas exercés sur les mêmes périodes.

D'autre part, la durée du **contrat d'apprentissage** et celle du **contrat de professionnalisation** sont désormais décomptées dans le calcul de l'activité professionnelle exigée.

Enfin, l'article 36 alinéa 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale prévoit que **la durée des activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public.**

Toutefois, cette règle ne fait pas obstacle à ce que les activités syndicales des candidats soumis à l'article 23 bis de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires soient prises en compte pour l'accès au concours d'ATSEM principal de 2^{ème} classe.

3/ STATISTIQUES

a. Répartition des inscrits / admis à concourir :

Nombre d'inscrits	Nombre d'admis à concourir*	Nombre de présents	Taux d'absentéisme
68	49	45	8.16 %

* tient également compte des annulations.

À la clôture des inscriptions :



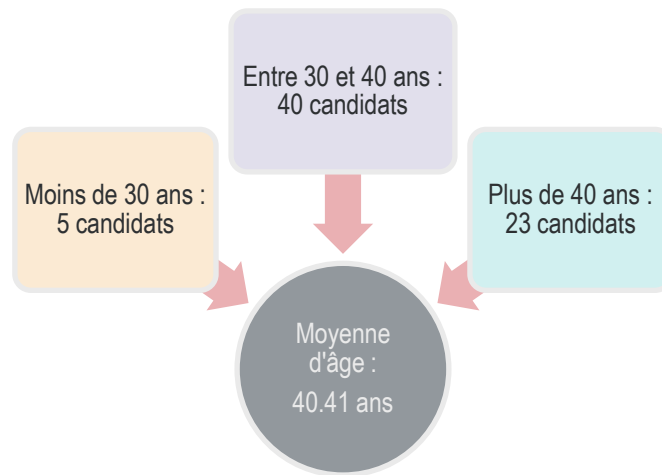
* assistante maternelle, ASEM en école privé, vendeuse, ou autres activités...

26.47 % des inscrits ont déclaré n'avoir jamais passé ce concours. En conséquence, 73.53% des candidats ont passé le concours au moins une fois.

b. Profil des candidats admis à concourir :



100% des candidats admis à concourir sont de sexe féminin.



4/ L'ADMISSIBILITÉ

a. Épreuve :

Série de **3 à 5 questions à réponse courte** posées à partir d'un **dossier succinct** remis aux candidats portant sur les **problèmes susceptibles d'être rencontrés** par un agent territorial spécialisé des écoles maternelles dans l'exercice de ses fonctions.
(durée : 2 heures ; coefficient 1)

Le sujet de la session 2017 était le suivant :

QUESTION 1 : ASSURER LE BON DÉROULEMENT D'UN ATELIER - 8 POINTS

Vous êtes ATSEM dans une classe de moyenne section. L'enseignant vous confie l'encadrement d'un groupe de 6 élèves.

Il s'agit de réaliser une petite souris à la manière de celles d'un album de la classe, connu des élèves : « Trois souris en papier », le but étant de reconnaître et d'agencer des formes géométriques dans l'espace.

- A - Afin que l'activité soit accessible aux élèves et développe leur autonomie, que devrez-vous préparer avant l'activité ? *4 réponses attendues - 2 points*
- B - Citez 4 précautions à prendre pour assurer la protection des vêtements et du matériel, et du soin apporté à la réalisation. *2 points*
- C - Rédigez la consigne que vous formulerez en début d'activité. *1 point*
- D - Selon vous, quelles difficultés les élèves pourraient-ils rencontrer au cours de cette activité ?
3 réponses attendues - 1.5 point
- E - Quelles aides pourrez-vous proposer ? *3 réponses attendues - 1.5 point*

QUESTION 2 : RÔLE ET MISSION D'UN ATSEM - 9 POINTS

En vous référant aux fonctions de l'ATSEM présentées dans le document 2, répondez aux questions suivantes.

- A - Un élève pleure à l'écart des autres élèves, dans la cour où vous participez à la surveillance. Que devez-vous faire ? *2 réponses attendues - 1 point*
- B - Sur le plan de la sécurité, que doit respecter l'ATSEM dans la mise en œuvre des soins infirmiers ?
3 réponses attendues - 1.5 point
- C - Lors de l'accueil des enfants et de leurs familles dans la classe, quelles attributions peuvent, selon vous, être déléguées à l'ATSEM ? *3 réponses attendues - 1.5 point*
- D - Vous prenez en charge un groupe en salle de motricité. Quelles informations doivent-elles être transmises par l'enseignant ? *2 informations attendues - 1 point*
- E - Des parents vous demandent si leur enfant dort longtemps à la sieste ? Pouvez-vous leur répondre ? Pourquoi ? *1 point*
- F - Des élèves peuvent-ils vous aider au rangement du matériel ? Pourquoi ? *1 point*
- G - Que devez-vous faire si un enfant vomit au restaurant scolaire ? *4 réponses attendues - 2 points*

QUESTION 3 : LA SIESTE - 8 POINTS

En vous appuyant sur les préconisations du Pôle Maternelle de l'académie d'Orléans-Tours, ainsi que sur vos connaissances personnelles, répondez aux questions suivantes en rédigeant 1 à 3 phrases construites par question.

- A - Pourquoi le temps de sieste doit-il être adapté à chaque enfant ? *1.5 point*
- B - Pourquoi la sieste doit-elle intervenir juste après le repas ou dès le retour de l'enfant lorsqu'il déjeune à la maison ? *1.5 point*
- C - Quelles sont les conditions d'un bon endormissement ? *2 points*
- D - Pourquoi organiser un réveil échelonné ? *1.5 point*
- E - Quelles précautions doivent-elles être respectées lors de l'accueil après la sieste ? *1.5 point*

QUESTION 4 : L'ENTRETIEN DES LOCAUX 8 POINTS

- A - En cas de souillures importantes, que devez-vous faire avant l'utilisation de ce produit ? *1.5 point*
- B - En quoi un dépoussiérage efficace contribue-t-il à limiter la propagation des germes ? *1 point*
- C - Citez 3 catégories de micro-organismes visés par ce produit désinfectant. *1.5 point*
- D - Qu'est-ce que le PH ? Que signifie le PH 7 sur ce produit ? *1.5 point*
- E - Citez 3 règles importantes pour la bonne utilisation de ce produit. *1.5 point*
- F - Pouvez-vous commencer le nettoyage de la classe ou des sanitaires sur le temps scolaire ? Pourquoi ?
1 point

QUESTION 5 : SOINS D'HYGIÈNE - 7 POINTS

- A - Citez une précaution, dans votre pratique quotidienne, permettant d'éviter la contamination indirecte. *1 point*
- B - Lors d'un passage aux toilettes, un élève a souillé les sanitaires et ses vêtements. Citez 3 précautions principales devant être prises. *1.5 point*
- C - Un élève est très enrhumé. Citez 3 précautions attendues de votre part *1.5 point*
- D - De manière générale, et à titre préventif :
 - citez 3 comportements pouvant limiter la contamination - *1.5 point*
 - citez 3 précautions d'entretien - *1.5 point*

b. Niveau des candidats :

ÉVENTAIL DES NOTES	12 ≤ Note	10 ≤ Note < 12	8 ≤ Note < 10	5 ≤ Note < 8	Note* < 5/20	MOYENNE
3.13 à 17.50	14	14	10	4	3	10.75

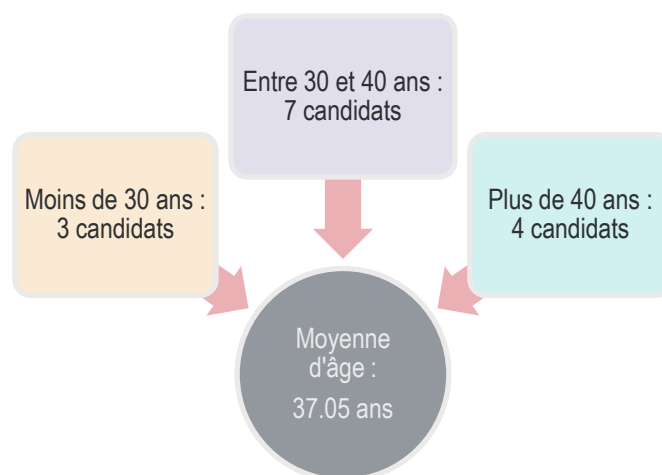
c. Seuil d'admissibilité :

Le jury s'est réuni le 13 décembre 2017 et a décidé de fixer le seuil d'admissibilité suivant :

SEUIL D'ADMISSIBILITÉ	NOMBRE D'ADMISSIBLES
12.00 / 20	14

d. Profil des admissibles :





5/ L'ADMISSION

a. Épreuve obligatoire :

Entretien débutant par une **présentation par le candidat de son expérience professionnelle et des compétences** qu'il a acquises à cette occasion, sur la base d'un document retraçant son parcours professionnel.

Ce document, établi conformément au modèle fixé par arrêté du ministre chargé des collectivités territoriales, est fourni par le candidat au moment de son inscription et remis au jury préalablement à cette épreuve.

Cet entretien se poursuit par une conversation visant à apprécier, le cas échéant sous forme de **mise(s) en situation professionnelle**, la capacité du candidat à **analyser son environnement professionnel** et à **résoudre les problèmes les plus fréquemment rencontrés** par un agent territorial spécialisé des écoles maternelles.

(durée : 20 mn, dont 5 mn au plus d'exposé ; coefficient 2)

b. Niveau des candidats :

ÉVENTAIL DES NOTES	$12 \leq \text{Note}$	$10 \leq \text{Note} < 12$	$8 \leq \text{Note} < 10$	$5 \leq \text{Note} < 8$	$\text{Note}^* < 5/20$	MOYENNE
7 à 20	10	3	0	1	0	14.71

▪ Quelques conseils des examinateurs sur l'épreuve orale :

- Se projeter dans un travail d'équipe (binôme enseignant / ATSEM).
- Approfondir les connaissances de l'environnement professionnel.
- Maîtriser le rôle et les missions de l'ATSEM.
- Savoir transmettre ses motivations à exercer les missions.
- Être vigilant quant à la posture professionnelle.
- Ne pas se contenter de réponses lacunaires, développer, argumenter.
- Ne pas négliger les connaissances de base sur l'environnement territorial (droits et obligations des fonctionnaires, compétences des communes...).
- Cerner les enjeux de l'école maternelle, sa dimension éducative.
- Gérer le stress.

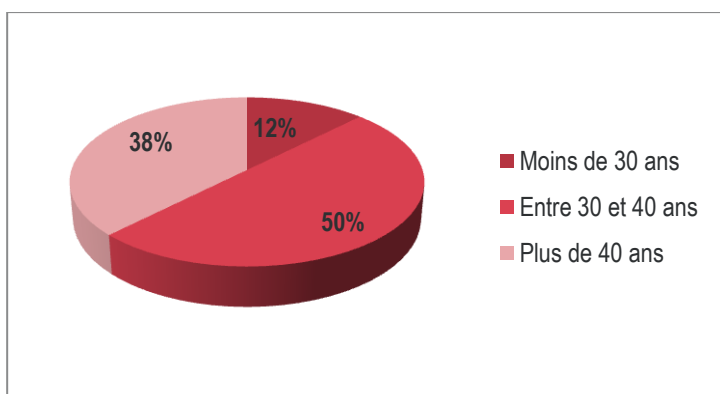
c. Seuil d'admission :

Pour rappel, un candidat ne peut être admis si la moyenne de ses notes aux épreuves est inférieure à 10 sur 20 après application des coefficients correspondants (article 18 du décret n°2013-593 du 5 juillet 2013).

Ainsi, le jury a fixé le seuil d'admission suivant :

SEUIL D'ADMISSION	NOMBRE D'ADMIS
15.00 / 20	8

d. Profil des admis :



La moyenne d'âge des admises est de 37.86 ans.



CONSEILS POUR LES FUTURS CANDIDATS :

Passer un concours exige une préparation sérieuse et un réel investissement de la part du candidat.

À ce titre, il est donc indispensable de s'informer sur la nature des épreuves, le cadrage des épreuves, etc. Toutes les informations utiles sont disponibles sur le site www.cdg44.fr et le service concours et examens professionnels du Centre de Gestion de Loire-Atlantique demeure à la disposition des candidats pour toute question relative au concours d'ATSEM principal de 2^{ème} classe.

Par ailleurs, pour l'épreuve orale, il s'avère primordial de connaître l'environnement que l'on souhaite intégrer, en s'informant sur les modes de fonctionnement des collectivités territoriales, et l'actualité s'y rapportant. Il est également indispensable de maîtriser le rôle et les missions d'un ATSEM.

Enfin, je tiens à remercier les membres du jury pour leur disponibilité, leur professionnalisme, leur expertise et leur volonté de veiller au maintien d'un certain niveau d'exigence dans la sélection de nos futurs collaborateurs au sein de nos équipes.

Fait à Nantes, le 1^{er} février 2018

La Présidente du jury,



Michèle CRASTES